

BUDGET ANNEXE DU PORT OSTRÉICOLE : Reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2007

Monsieur Bernard CANCALON, Maire Adjoint, expose :

Mes Chers Collègues,

En l'absence de production du compte de gestion arrêté par le comptable de la commune, nous ne pouvons procéder à l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2007.

Cependant, et en application de l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de report de manière anticipée au budget suivant du résultat de la section de fonctionnement et du besoin de financement de la section d'investissement, conjuguée à l'article R. 2311-13 précisant les modalités de ce report, je vous propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2007.

Conformément à la réglementation, la fiche de calcul du résultat prévisionnel justifie la procédure utilisée.

En conséquence, nous vous remercions d'approuver cette proposition d'affectation.

Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :

ABSTENTION : J. CONFOULAN

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DU PORT OSTRÉICOLE : Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2007

1. Recettes de fonctionnement 2007	162 080,04 €
+ excédent 2006 reporté	+ 66 966,48 €
Total des recettes 2007	229 046,52 €
- dépenses de fonctionnement 2007	- 80 877,18 €
= excédent de fonctionnement	+ 148 169,34 €(1)
2. Recettes d'investissement 2007	542 541,97 €
- dépenses d'investissement	- 781 774,32 €
- déficit d'investissement 2006	- 83 720,17 €
= déficit d'investissement	- 322 952,52 €(2)
3. Reports (restes à réaliser)	
+ en recettes	+ 261 053,33 €
- en dépenses	- 3 812,59 €
= solde des restes à réaliser	+ 257 230,74 €(3)
4. Besoin de financement (2) – (3)	- 65 721,78 €
5. excédent à reporter en 2008 (1 + 3) – (2)	+ 82 447,56 €